



L'Europe et la mondialisation

Groupe de recherche

sur l'intégration européenne

Cicc (université de Cergy-Pontoise)

UMR Irice

contributeurs

Valérie Aubourg

Marie-Curie Fellow,
université

de Cergy-Pontoise,
université Columbia

Gérard Bossuat

université

de Cergy-Pontoise

Éric Bussière

université

de Paris-IV Sorbonne

Lucia Coppolaro

institut universitaire
européen, Florence

Dimitri Grygowski

université d'Arras

Ann-Christina

Knudsen

université d'Aarhus
(Danemark)

Guia Migani

université de Padoue

Régine Perron

université

de Cergy-Pontoise

Maxime Tourbe

université

de Cergy-Pontoise



Sous la direction de Gérard Bossuat

L'originalité des Communautés
européennes dans le processus
de mondialisation

L'Europe et la mondialisation

table-ronde
Paris-1 Panthéon-Sorbonne
19 septembre 2005

Groupe de recherche
sur l'intégration européenne

Cicc (université de Cergy-Pontoise)

UMR Irice

sommaire

Introduction

Valérie Aubourg 7

Le projet de la Commission pour les relations extérieures de la Communauté économique européenne, 1958-1972, la « mondialisation en question ».

Gérard Bossuat 10

Entre intégration régionale, vision atlantique et perspective mondiale : Pierre Uri, la CEE et la libéralisation commerciale internationale à la veille du Kennedy Round.

Valérie Aubourg 42

Between regionalism and multilateralism : the EEC in the Gatt negotiations of the Kennedy Round (1964-1967).

Lucia Coppolaro 64

Community welfare for farmers and external pressures for change : the common agricultural policy from Mansholt to MacSharry (1962-1992).

Ann-Christina Knudsen 84

Le paradoxe européen : une perspective économique
sur les années quatre-vingt.

Régine Perron

108

La Communauté économique européenne
et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU :
un projet de développement pour les échanges mondiaux.

Guia Migani

120

L'Europe
et la
mondialisation

Services d'intérêt économique général et Public Utilities :
quelques similitudes entre les expériences européenne
et américaine.

Maxime Tourbe

136

Résistance ou faiblesse de l'Europe face au discours monétariste ?

Dimitri Grygowski

162

Conclusion

Éric Bussière

184

5

sommaire

participants à la table ronde du 19 septembre 2005

Valérie Aubourg, Marie-Curie Fellow, université de Cergy-Pontoise,
université Columbia (New-York)

Gérard Bossuat, professeur d'histoire contemporaine,
université de Cergy-Pontoise

Éric Bussière, professeur d'histoire contemporaine,
université de Paris-IV Sorbonne

Lucia Coppolaro, doctorante, institut universitaire européen,
Florence (Italie)

Dimitri Grygowski, Ater en histoire, université d'Arras

Ann-Christina Knudsen, professeur associée,
université d'Aarhus, (Danemark)

Guia Migani, chercheur associé, université de Padoue (Italie)

Régine Perron, maitre de conférences en histoire contemporaine,
université de Cergy-Pontoise

Georges Saunier, maître de conférences associé, université
de Cergy-Pontoise

Maxime Tourbe, Ater, UFR de Droit, université
de Cergy-Pontoise

introduction

Depuis sa création en 1957, la Communauté économique européenne (CEE), appuyée sur une union douanière spécifique, a fondé son action en même temps sur la libéralisation des échanges internationaux et sur la préservation d'une préférence communautaire. Historiquement, le renforcement et l'extension de la CEE comme construction régionale ont eu lieu dans un contexte de forte libéralisation des échanges commerciaux, puis de mondialisation de l'économie (*globalization*), comme les institutions de Bretton Woods l'avaient prévu.

Libéralisation et interdépendance économique croissantes évoquent le poids grandissant des grandes compagnies privées transnationales, une internationalisation économique touchant la production, le commerce et la finance, des échanges accrus entre sociétés, mais aussi des enjeux politiques et culturels quand ces termes sont appliqués à la communication et à la culture, dans les années 1990. Le phénomène touche désormais, au-delà des questions tarifaires, des secteurs nouveaux (santé publique, sécurité alimentaire, services, propriété intellectuelle, règles de concurrence, législation environnementale, législation sociale, etc.) qui ne sont pas toutes de la compétence exclusive de la Commission comme l'est la politique commerciale commune, mais concernent des compétences partagées entre États membres et Commission.

L'Europe
et la
mondialisation

7

introduction

En outre, la mondialisation, au-delà des phénomènes quantifiables, est aussi caractérisée par des représentations contradictoires qui influencent les opinions publiques et les décisions des acteurs européens. La Communauté européenne (et plus tard l'Union européenne) a été profondément impliquée dans ce processus, dont elle a été à la fois un récepteur, un vecteur, et un acteur, en vertu du traité de marché commun¹, et sur lequel les opinions publiques et les institutions européennes ont produit un discours qui leur est propre. La complexité de sa situation est évidente dans les médias: l'Union européenne est présentée par certains comme un rempart économique, social et culturel contre l'impact négatif de la mondialisation, tandis que d'autres voient en elle l'un des principaux artisans d'un processus dangereux et niveleur, dominé politiquement et économiquement par les États-Unis. On voit ici poindre un second aspect dans des débats: si la mondialisation est assimilée, ainsi que le font beaucoup de commentateurs, à une américanisation de l'économie, des techniques et des goûts, comment analyser la place qu'a tenue l'Union européenne dans ce processus?

Les Communautés européennes ont-elles seulement subi cette mondialisation, voyant leur modèle propre remis en cause et altéré? Ont-elles un discours, une politique et une place spécifiques dans la mondialisation? Ont-elles contribué à modeler un processus plus complexe qu'une simple américanisation? Quelle vision l'Union tente-t-elle de promouvoir en défendant les notions de « mondialisation maîtrisée », de « développement durable », de « commerce équitable » ou de mondialisation « socialement responsable » dans les enceintes internationales? Le rapport des Communautés à la libération mondiale des échanges puis à la mondialisation passe par des étapes significatives depuis 1958: zone de libre-échange entre les pays de l'OECE ou union douanière à Six, négociations au Gatt (Dillon Round et Kennedy Round), communauté atlantique, partenariat, élargissement et place du Commonwealth spécificité de la relation avec les pays ACP, exception culturelle (Uruguay Round), place de l'Union dans l'OMC.

Un tel sujet mérite, à l'évidence, un traitement nuancé et une approche pluridisciplinaire. Un sondage Eurobaromètre réalisé avant l'élargissement, fin 2003, indique que 51 % des personnes interrogées dans l'Union européenne se disent plutôt favorables à la mondialisation ; 56 % considèrent que la mondialisation « constitue une bonne opportunité » pour l'économie de leur pays, tandis que 39 % la voient comme une menace ; mais 75 % jugent que les États-Unis ont trop d'influence dans le processus de mondialisation². Or de nombreux problèmes très contemporains touchant à l'Europe et à la mondialisation sont familiers aux historiens de l'unité européenne. Replacer ces questions dans la longue durée semble donc très fructueux.

Que peut nous apprendre un retour aux sources pour mieux comprendre la situation actuelle ? Cette journée d'étude, regroupant des chercheurs d'horizons variés a permis d'apporter un éclairage historique stimulant, de définir plus précisément des termes parfois fort vagues, et ainsi de contribuer au débat.

1 L'article 131 du traité instituant la CE indique qu'elle a pour objectif de « contribuer, dans l'intérêt commun, à un développement harmonieux du commerce mondial, à l'abolition progressive des restrictions du commerce international et à la diminution des barrières douanières ».

2 Octobre 2003, FL151b, en ligne sur le site de la Commission européenne.

**Le projet de la Commission
pour les relations
extérieures
de la Communauté
économique
européenne, 1958-1972.
La « mondialisation
en question »**

Gérard Bossuat

«L'Europe a de grandes responsabilités dans le monde. L'Europe des Six, inférieure aux États-Unis en puissance militaire, industrielle et financière, est déjà leur égale dans le domaine du commerce... Aujourd'hui déjà dans sa dimension actuelle, demain davantage quand elle sera réunie, elle a des devoirs essentiels à remplir à l'égard des pays en voie de développement... Au surplus, au moment où l'organisation du monde à l'échelle des vieilles nations souveraines fait place à celle de l'organisation à l'échelle des continents, il est essentiel de ne pas répéter à ce niveau plus élevé les erreurs du passé, de ne pas substituer aux chocs des nations celui de continents entiers et dès lors l'Europe a le devoir essentiel d'organiser sa coopération et son association avec les autres grands ensembles du monde.¹»

Commission européenne, 1^{er} juillet 1968

L'Europe
et la
mondialisation

11

La mondialisation
en question

Cette communication porte sur la façon dont la Commission de la Communauté économique européenne, devenue Commission des Communautés européennes après la fusion des «exécutifs» en 1967, a participé à l'organisation et à la gestion des relations économiques internationales: libéralisation réciproque des échanges internationaux, amélioration et refonte de l'ordre économique international. L'angle de réflexion choisi est une interrogation sur «la mondialisation». En effet, il apparaît trop souvent que ce terme est employé dans plusieurs sens par nos contemporains, qu'il signifie essentiellement libre circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des profits dans une sorte de ronde effrénée et incontrôlable que les alter-mondialistes stigmatisent lors des réunions des G8. Le récent débat en France sur la Constitution européenne et l'accusation portée par les partisans du non selon lesquels l'Union européenne ouvre la voie à une mondialisation destructrice d'emplois et de valeurs identitaires nous conduit à nous demander si c'est bien dans cet esprit que la Commission a fonctionné et si elle

a orienté effectivement la Communauté vers des formes de libération des échanges conduisant à une globalisation sans autres perspectives qu'une fusion anonyme des économies et des sociétés. Comment la Commission, les directions générales, les présidents Hallstein, Rey, Malfatti et Mansholt pensent les relations extérieures de la Communauté européenne? Leurs choix, formalisés dans des projets de propositions au Conseil, sont d'autant plus importants, qu'au titre du traité CEE, la Commission seule négocie les dossiers commerciaux.

Il nous a paru utile de présenter tout d'abord le projet, les objectifs de la Commission, voire sa doctrine pour les relations internationales puis ensuite de tirer le bilan de son action pour vérifier comment ces objectifs sont atteints à travers quatre dossiers, ceux de la libération ordonnée des échanges, de la solidarité, de la coopération avec l'Est, du partenariat conflictuel avec les États-Unis, enfin de donner le point de vue de l'historien sur le rapport des politiques communautaires avec la mondialisation. Cette recherche s'appuie sur des archives originales de la Commission, collectées dans le cadre d'une histoire des premières Commissions européennes, préparée par un groupe d'historiens européens, ou disponibles aux archives de l'Union européenne à Florence ainsi qu'à la fondation Jean-Monnet pour l'Europe de Lausanne ou encore en utilisant le *Bulletin des Communautés européennes*.

Principes et projets de la Commission pour l'international

Ces projets se développent nécessairement dans le cadre juridique du traité CEE. En vue de négocier l'adhésion de la Communauté économique européenne au Gatt, la Commission applique les dispositions du traité prévues dans les articles 110 à 116. Mais si la Commission négocie, le Conseil conclut les accords (article 228 § 1). En bref, écrit Jean-François Deniau, commissaire européen, le traité CEE consacré à la politique commerciale « a prévu une coordination des politiques pendant la période transitoire et leur uniformisation lors de l'établissement définitif du marché commun »².

Les instruments de la décision

Dès le début de la CEE, la Commission fait des propositions pour les relations internationales dans plusieurs memoranda³. De nouveaux instruments sont proposés pour la politique commerciale commune : la clause CEE à insérer dans les accords commerciaux bilatéraux durant la période de transition⁴, la limitation de la durée des accords commerciaux bilatéraux à celle de la période transitoire. La définition par la Cour européenne de justice des Communautés, en 1971, du périmètre des compétences externes de la Communauté permet à la Commission de mener une politique extérieure sans risquer d'être désavouée par le Conseil⁵. En 1972 elle dispose donc d'instruments juridiques mieux définis qu'en 1958 pour proposer et faire appliquer une politique extérieure commune. Toutefois il faut se souvenir que les domaines des relations internationales concernés par l'action de la Communauté sont les négociations au Gatt et dans les organisations internationales et, plus largement, les relations avec les États-Unis, l'Amérique Latine, l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Japon et les pays à commerce d'État. Les questions monétaires font leur apparition avec un certain

L'Europe

et la

mondialisation

13

La mondialisation

en question

fracas à la fin de la période, de même que les questions de sécurité en Europe, puisque la Commission demande à participer aux négociations du traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

La doctrine de la Commission pour les relations extérieures

La Communauté économique européenne est perçue par la Commission comme une « puissance mondiale en formation », ayant des intérêts dans le monde entier et ouverte commercialement⁶.

La libération réciproque des échanges.

La Communauté est l'héritière de l'OECE, en ce sens qu'elle contribue à la libération réciproque des échanges en Europe et dans le monde, mission que le traité de Rome lui confie⁷. Hallstein dit bien que « vers l'extérieur, l'ouverture d'esprit à l'égard du reste du monde, le libéralisme et la solidarité sont les principes qui guident notre action dans le domaine des relations internationales »⁸. Elle défend, évidemment, le retour à la convertibilité des monnaies et les accords de Bretton-Woods qui ont un impact sur le fonctionnement des accords commerciaux et sur la Politique agricole commune (Pac). Elle doit mettre fin à la discrimination provisoire contre le dollar qui avait permis, pendant 10 ans, à l'Europe de se reconstruire, explique Jean Rey, commissaire en charge des relations extérieures⁹. Elle veut répondre à l'attente des entreprises américaines impatientes d'accéder librement au marché communautaire. En 1960, Jean Rey, à la veille du Dillon Round, précise que la Communauté entend s'appuyer sur les organisations internationales pour substituer le droit à la force et offre d'abaisser unilatéralement de 20 % son tarif pour contribuer à « la liberté du commerce international »¹⁰. Dix ans plus tard, alors que les relations commerciales internationales se tendent, Ralph Dahrendorf, nouveau commissaire en charge des relations extérieures écrit : « Nous pouvons nous défendre ; mais par toute leur structure les

Communautés européennes sont axées sur la liberté du commerce mondial... Notre désir est donc une offensive commerciale d'une tout autre nature : une imbrication des économies des grands pays développés par le commerce, les relations dans le domaine des capitaux, les investissements qui aillent si loin que nos intérêts d'aujourd'hui deviennent un jour les intérêts de tous »¹¹.

La coopération avec l'Est.

Avec les pays à commerce d'État, la Commission cherche la coopération commerciale alors qu'ils ne reconnaissent pas la Communauté. Si les États-Unis tentent d'élargir l'embargo stratégique à leur endroit, la Commission adopte en 1958, la thèse inverse que « le bien-être économique des pays de l'Est est un élément favorable à la paix, qu'il y a lieu d'éviter toute guerre économique »¹². En effet le monde occidental a tout à gagner de la compétition pacifique avec le monde communiste et à prouver, comme le dit Guido Colonna di Paliano, commissaire européen, que l'Ouest n'est pas en crise finale du capitalisme¹³. Cette doctrine est maintenue par Dahrendorf devant le Conseil en 1972¹⁴. En même temps la Communauté a choisi son camp : une des raisons d'accroître les échanges avec le Japon est qu'il se trouve « à une frontière relativement exposée du monde libre », expose une note¹⁵.

L'organisation des marchés et la solidarité

La libération des échanges, qui signifie l'ouverture réciproque des marchés, suppose l'organisation des échanges mondiaux, ce qui est un élément de solidarité mondiale. À la différence des États-Unis, peu enclins à prendre cette disposition, la Commission en fait sa mesure phare pour la négociation Gatt de 1964-1967 (Kennedy Round). La Commission entend bâtir les relations internationales sur l'aide au développement, qui est « un devoir d'assistance à l'égard des pays moins avancés dans leur développement », explique Jean Rey.

Cette détermination prend la forme d'une « offre de paix économique » à l'Amérique latine dès 1958, et des accords préférentiels avec l'Afrique, inscrits dans le traité¹⁶. Les formes de solidarité imaginées sont des accords mondiaux destinés à organiser les marchés et à fixer les prix des produits tropicaux et à lutter contre la détérioration des termes de l'échange sur les produits de base, ou encore l'adaptation des législations fiscales des pays du marché commun (taxes et accises)¹⁷. La Commission invite les pays en développement à coopérer avec les pays industrialisés au Gatt. Elle propose de participer à la Conférence mondiale du Commerce (1^{ère} Cnuced, 1964) en dépit des risques de détournement politique de son objet par l'URSS¹⁸. Mais « il ne faudra pas oublier dans ce contexte les exigences spéciales des pays en voie de développement qui représenteront la majorité des participants à la Conférence », explique la DG relations extérieures¹⁹.

L'Europe
et la
mondialisation

16

La mondialisation
en question

Entente avec les États-Unis.

La Commission pose un principe intangible, l'entente avec les États-Unis. Sans théorisation excessive, la Commission présuppose la coopération atlantique. Jean Rey se tourne naturellement vers les États-Unis et la Grande-Bretagne, en 1959, pour l'élaboration d'une politique commerciale, pour l'aide au développement ou pour construire une politique concertée de conjoncture²⁰. Mais un autre principe précise le premier, la coopération égalitaire avec l'Amérique. Hallstein pense que les États-Unis s'engagent sur cette voie quand ils adhèrent à l'OCDE au lieu « de se réserver un haut degré d'autonomie de décision, de liberté de décision ». Il va plus loin encore, expliquant que les États-Unis ont pris la décision de favoriser « une coopération organisée » dans le domaine de la politique économique, « mais qui revêt indubitablement une importance politique éminente »²¹. L'ère Kennedy porte au plus haut l'espoir de coopération à égalité car dès janvier 1962 le président des États-Unis obtient le pouvoir de négocier l'abolition totale des droits sur tous les produits qui représentent 80 % des

échanges mondiaux dans le commerce entre les États-Unis et la Communauté et la réduction graduelle jusqu'à 50 % des autres tarifs²². Kennedy affirme en même temps sa politique de partenariat politique avec l'Europe, en juillet 1962²³. Edoardo Martino, commissaire européen, explique que Kennedy veut constituer « une association atlantique fondée sur une égalité absolue ». Mais est-on conscient que Kennedy agit aussi et surtout parce que la CEE élargie « pourrait être, devrait être notre client le plus important et le plus sûr, celui avec lequel nous commercerions le plus fructueusement du monde »²⁴ ? Kennedy appelle les Européens du Marché commun et les Américains à « construire ensemble une nouvelle communauté commerciale dans laquelle toutes les nations du monde libre pourront tirer profit de l'énergie productive d'un effort compétitif librement consenti »²⁵. Plus tard encore, le président L. B. Johnson évoque un condominium CEE-États-Unis pour les affaires économiques et l'ambassadeur Schaetzel, en 1966, invite, au nom du président, les Européens « à explorer de nouveaux domaines d'intérêt commun, notamment la coopération en matière de recherche scientifique et technologique, la politique commerciale et la politique d'assistance à l'égard des pays en voie de développement, les relations avec l'Europe de l'Est, ainsi que les domaines techniquement importants comme les questions de santé et de sécurité du travail (dans l'industrie et dans les mines) »²⁶. Ces objectifs suscitent le plus grand intérêt de la Commission européenne.

Des objectifs nouveaux ?

Quand l'union douanière est réalisée, le 1^{er} juillet 1968, en avance sur l'agenda, la Commission dresse un panorama très flatteur des 10 ans d'action commune. La Commission a, en effet, assumé deux objectifs qui fondent sa responsabilité internationale : consolider la croissance et l'unité de la Communauté et l'ouvrir au commerce mondial dans le respect des politiques communes²⁷.

Que faire de plus? D'abord obtenir des résultats en terme de solidarité internationale en renforçant la politique d'assistance financière, technique et culturelle aux pays sous-développés; ensuite poursuivre les désarmements tarifaires, mais, nouvel objectif, supprimer les entraves non quantitatives aux échanges²⁸ et communautariser les relations de coopération scientifique, technique et industrielle, c'est-à-dire passer du commercial à l'économique, au scientifique et au financier et marcher vers l'union politique²⁹. Les événements mondiaux se chargent d'orienter les principes d'action de la Commission. Après la grande crise monétaire internationale d'août 1971, Franco-Maria Malfatti, président de la Commission, appelle la Communauté à construire « un ordre nouveau avec le plus grand de nos amis et le plus puissant de nos alliés, les États-Unis d'Amérique »³⁰. La Commission ne recommande donc pas autre chose que la poursuite d'une coopération au sein du monde atlantique pour sortir de la crise monétaire³¹.

La Commission cherche donc par doctrine et par obligation juridique à construire l'unité de l'Europe dans un cadre multilatéral et libéral ordonné par les deux puissances du monde libre: la Communauté et les États-Unis.

Des résultats remarquables et des ambitions entravées

Cette deuxième partie est consacrée aux réalisations. Les ambitions de la Commission ont-elles été réalisées? Comment les États-Unis se sont-ils prêtés au partenariat à égalité? Quelle conséquence la détermination de la Commission à fonder solidement l'intégration européenne a-t-elle eu dans la présence extérieure de la Communauté? L'ordre économique mondial est-il plus juste en 1972? Plusieurs marqueurs sont à prendre en considération: les négociations douanières, les préférences en faveur des EAMA ou encore la réaction à la crise monétaire internationale de 1971, l'organisation du système de préférences agricoles.

Le développement harmonieux du commerce mondial ?

Le premier dossier concerne les réalisations en termes de libération réciproque des échanges mondiaux.

Le dilemme posé par la zone de libre-échange

Quand les Britanniques proposent la création d'une zone de libre-échange entre la CEE et les pays de l'OECE non-membres de la CEE, la Commission décide que le « Traité de Rome doit être défendu »³². Durant les négociations, la Commission fait une offre aux pays de l'OECE non-membres de la CEE et aux pays tiers d'abaisser les tarifs douaniers de 10 % sur les produits industriels pour bien indiquer que la CEE n'est pas une forteresse. Pour satisfaire les pays européens, le décontingement serait cependant plus rapide au sein de la zone qu'avec l'extérieur. Un an plus tard, après l'échec de la zone de libre-échange, Jean Rey indique que la Commission va procéder à une « démobilisation totale des restrictions contingentaires dans le domaine industriel à l'égard du monde entier »³³. La Commission et le Conseil s'efforcent donc de ne pas se couper des autres Européens de l'Ouest, membres de l'OECE, de ne pas isoler la Communauté des pays membres du Gatt, surtout des États-Unis et des pays d'Amérique latine. En effet, il s'agit de contribuer « contribuer au développement harmonieux du commerce mondial »³⁴, tout en préservant la spécificité de la Communauté³⁵.

L'entrée de la Communauté au Gatt

La Commission doit convaincre les parties du Gatt que la Communauté répond bien aux exigences de l'article XXIV du *General Agreement*, autorisant la création d'unions douanières et de zones de libre-échange sous réserve de soumettre les traités au Gatt, ce qui commença le 24 au 27 avril 1957. Les Six adoptent un tarif extérieur commun théorique au taux moyen pondéré de 7,4 %, plus favorable que le taux moyen arithmétique

des tarifs nationaux de 9,1 %. Les tarifs des États membres se rapprocheront progressivement du tarif extérieur commun pendant la période de transition de 12 ans jusqu'en 1970. Mais certains taux du tarif des États membres devant progressivement augmenter pour atteindre le niveau commun (les taux allemand et du Benelux), d'autres devant baisser (les taux français et italiens), une négociation doit s'engager au Gatt avec les pays tiers sur les compensations réciproques³⁶. S'ouvre ainsi une négociation qui ne cessera plus sur les tarifs de la Communauté et des autres parties contractantes³⁷.

Dillon Round (mai 1961-mars 1962)

La Commission doit donner une réponse aux propositions du secrétaire d'État américain, Douglas Dillon, formulées en novembre 1958, d'abaisser de 20 % les droits de douane. La Commission réduit d'elle-même, de 10 %, *erga omnes*, les droits nationaux supérieurs aux droits du futur tarif douanier commun. Puis Jean Rey ouvre, le 1er septembre 1960, les négociations tarifaires nouvelles qui se terminent par la conclusion à Genève de deux accords, le 7 mars 1962. La Communauté réduit de 20 % les droits des produits pour lesquels les États-Unis sont les principaux fournisseurs. Un protocole prévoit des conversations sur les produits agricoles (blé, céréales secondaires, volaille) après l'établissement de la Pac. Le 16 mai 1962, un accord conclu avec le Royaume-Uni réduit de 20 % les tarifs sur les produits industriels. Il n'y a pas eu cependant de réduction « linéaire » de 20 % sur toutes les positions douanières. Donc des listes d'exceptions ont été dressées, ce qui fait que la réduction moyenne obtenue sur les produits industriels tourne autour de 7 % à 11 %. Jean Rey est pourtant satisfait parce qu'il estime que deux groupes désormais partagent une responsabilité à l'égard du monde, « les États-Unis en tant que puissance économique dominante et la Communauté en tant qu'entité commerciale prépondérante »³⁸. Ses mots sont pesés. La Communauté a pris ses responsabilités en réponse à ceux qui l'accusaient d'autarcie.

Pourtant la déconvenue s'installe vite du côté européen, car les États-Unis n'appliquent pas les consolidations qu'ils avaient négociées sur deux positions, augmentant même leur tarif³⁹. « Des milliers de travailleurs européens risquent d'être réduits au chômage », explique la Commission au gouvernement des États-Unis⁴⁰. Confrontée à des dispositions unilatérales et inamicales, aux pressions protectionnistes américaines, la Commission envisage de proposer des mesures de défense, et non de rétorsion ! alors que le gouvernement Kennedy entre en fonction, suscitant l'enthousiasme politique des Européens. La fameuse « zone de libre-échange des pays industrialisés » que semble vouloir Kennedy ne résiste pas aux intérêts économiques et commerciaux immédiats des producteurs américains. L'appel au partenariat économique et commercial avec la Communauté, formulé par Kennedy dès janvier 1962 est déclaratoire.

Kennedy Round (4 mai 1964-juin 1967)

Après une rencontre de Rey et Marjolin avec Christian Herter, représentant personnel du président Kennedy au Gatt, en janvier 1963, la Commission pense que les Américains sont prêts à examiner les problèmes agricoles en tenant compte de leur propre politique de soutien, en échange d'un examen de la Pac⁴¹. Hallstein, Marjolin et Rey, en voyage aux États-Unis en 1963, rapportent qu'un préaccord agricole est possible avant même l'ouverture de la session de 1964. Mais Herter, Blumenthal et leurs collaborateurs au Gatt veulent assouplir immédiatement la Pac pour faciliter les exportations de volailles dans la Communauté. Les producteurs américains contestent les mécanismes de la Pac qui renchérisse leurs exportations. La Commission reconnaît que la création d'une OCM a fait chuter les importations des États-Unis et se prêterait à des accommodements que deux États membres repoussent⁴². Après un arbitrage du Gatt, la fin de « la guerre du poulet » est annoncée le 7 janvier 1964 et les États-Unis suspendent l'application de concessions tarifaires sur les exportations communautaires à hauteur de 26 millions de dollars, selon l'avis du Gatt⁴³. En février 1964, la

Commission déclare maintenir les mécanismes de soutien européens, « toutefois, il peut être envisagé de consolider, dans certains cas déterminés, un montant de soutien réduit ou relevé d'un pourcentage à négocier »⁴⁴.

À l'ouverture de la session de négociation (Kennedy Round), le 4 mai 1964, la Commission réitère son offre de négociation sur tous les éléments de la protection et du soutien de l'agriculture. Or les autres participants, États-Unis en tête, se montrent incapables de remettre en cause leur propre système de soutien. L'offre de la Commission s'articule autour de l'organisation mondiale de certains marchés agricoles (viande, lait et volailles, céréales), mais les États-Unis s'opposent à l'instauration de prix de référence⁴⁵. La Commission tente aussi de faire insérer dans l'Accord général sur les tarifs et le commerce une partie IV relative au commerce et au développement dans un esprit de solidarité avec les pays en développement⁴⁶, c'est le système des préférences généralisées. Concernant les tarifs douaniers, les pays industrialisés (sauf le Canada, l'Australie et l'Afrique de Sud) s'engagent à réduire de 50 % en cinq ans leurs tarifs sur les produits industriels (sauf ceux des listes d'exception). Les États-Unis renoncent à l'American selling price⁴⁷ contre la consolidation par la Communauté de 8 contingents tarifaires. Un code international en matière de politique anti-dumping est également adopté.

L'accord, signé le 16 mai 1967, est un succès puisque les tarifs des produits industriels baisseront en moyenne de 35 %, et un programme d'aide alimentaire de 4,5 millions de tonnes est décidé; en revanche c'est l'échec sur les produits agricoles. Jean Rey rappelle qu'aucune des deux délégations n'était d'accord « ni sur les céréales, ni sur la chimie, ni sur les produits agricoles (les fameux 17 produits), ni sur les problèmes industriels, ni sur les disparités »⁴⁸. Un accord sur les céréales, conclu en fin des négociations, porte sur les prix minimum et maximum à respecter, alors qu'il aurait fallu un accord de limitation de l'offre et consentir des avantages aux pays à faibles revenus⁴⁹. La Pac sort intacte du round, en échange de concessions communautaires⁵⁰.

Les principaux partenaires commerciaux veulent accélérer la mise en œuvre des décisions, mais Deniau doit constater que le gouvernement américain ne réagit pas⁵¹. Sans doute est-ce le reflet de la situation difficile de la balance des paiements américaine que les États-Unis souhaitent combler par des gains commerciaux sur la Communauté, alors que leur balance commerciale est déjà largement créditrice envers la Communauté. De même, les États-Unis n'honorent pas leur engagement de réduire les tarifs sur les produits chimiques importés en raison de la continuation de l'*American selling price*. Ils remettent en cause les accords d'autolimitation des industries sidérurgiques ou textiles. Ils font passer de 15 % à 85 % les droits sur les importations de textiles de laine. Gênés par les restitutions à l'exportation de la Pac à leurs concurrents européens, les producteurs américains poussent avec succès leurs autorités à répliquer par des mesures protectionnistes.

Deniau et Mansholt acceptent néanmoins de constituer au Gatt un groupe de travail sur les aides à l'exportation des produits agricoles⁵². Les mesures protectionnistes n'en continuent pas moins, puisque les tomates italiennes sont taxées durement, puis les produits laitiers⁵³. Deniau constate, devant le collègue, «le nombre croissant de difficultés avec le gouvernement américain sur les questions agricoles»⁵⁴. La Commission prend parfois des mesures unilatérales pour apaiser les États-Unis⁵⁵. Le dialogue se poursuit entre Rey, président de la Commission, et Nixon, président des États-Unis, en 1969. On ne compte plus les déplacements de fonctionnaires ou de commissaires aux États-Unis ou de groupes de travail communs. La volonté de compromis semble exister au sommet sans que les résultats suivent.

Un projet de loi plus dangereux encore est déposé au Congrès, le *Mills bill* (textiles et chaussures) qui prévoit de limiter les importations par divers moyens, ce qui affecterait 20 % des exportations communautaires aux États-Unis. «Il n'y a aucune raison pour les États-Unis d'accepter des désavantages économiques à court terme en particulier dans la mesure où ils résultent

de la politique agricole de la Communauté» déclare en 1970 le sous-secrétaire d'État Samuels. Le sénateur Javits considère que la Communauté est mauvaise pour les États-Unis en raison de sa politique agricole commune. Il faut toute la conviction de Dahrendorf pour dénoncer de telles inexactitudes⁵⁶. Heureusement, fin décembre 1970, ce « projet de loi peu glorieux », cette « funeste loi commerciale », d'après Dahrendorf, disparaît⁵⁷. Ce qui n'empêche pas l'Administration américaine de prendre position contre les accords préférentiels de la Communauté en Afrique de l'Est et avec le Nigeria, ou avec la Turquie et le Maroc, avec Israël et l'Espagne en 1970. Elle ignore la légitimité des politiques préférentielles de la Communauté, fondées sur les liens historiques, humains et géographiques avec l'Afrique ou la Méditerranée, sur le traité de Rome et sur la recherche de l'équilibre de la région⁵⁸. Les États-Unis entrent alors dans une phase protectionniste. Pierre Malvé, conseiller à la délégation des Communautés de Washington, avertit : « Il n'est pas exclu que s'ouvre maintenant une nouvelle période dans les relations entre les États-Unis et la Communauté, dans laquelle la défense des intérêts économiques américains prendra plus d'importance que dans le passé dans l'attitude des États-Unis à l'égard des progrès politiques de la construction européenne »⁵⁹. En pleine crise monétaire, due au déficit incontrôlable de la balance des paiements américaine, l'Administration américaine et les milieux d'affaires reprochent toujours à la Communauté de ne pas partager le fardeau des engagements financiers américains dans le monde, en n'important pas davantage. Or « il est déraisonnable de vouloir davantage, il n'est pas soutenable de le vouloir », explique Malfatti.

La Commission proteste vivement contre les mesures de soutien aux exportateurs américains prises après la décision de non-convertibilité du dollar en or, le 15 août 1971, dont une surtaxe de 10 % sur les importations, un crédit d'impôt aux exportateurs et un avoir fiscal en faveur des achats faits aux États-Unis. Ralf Dahrendorf conclut que « l'effet cumulé de cette mesure et de la surtaxe supprime pratiquement toute possibilité d'échanges » dans

le secteur des machines et des matériels industriels⁶⁰. La Commission refuse les mesures de rétorsion «qui impliquent un dessein de représailles» tout en dénonçant les mesures au Gatt. Il est vrai que seulement 8% des exportations communautaires vont aux États-Unis alors que 49% sont absorbées par la Communauté. La Commission propose toutefois l'ouverture de négociations commerciales avec les États-Unis en 1972 pour faciliter la consolidation du SMI à la suite de l'accord du Smithsonian Institute sur les nouveaux taux de change et pour tenir compte des problèmes des pays en développement. Les mesures protectionnistes conjoncturelles sont supprimées par Nixon après la réunion du FMI. Les négociations commerciales Communauté-États-Unis aboutissent à un accord bilatéral, le 11 février 1972. Les deux parties prennent l'engagement de négocier les dossiers du commerce agricole et industriel. La décision est prise aussi d'augmenter le stockage de céréales communautaires en 1971-1972, de veiller à ce que les restitutions de la Pac ne détournent pas les courants d'échanges et d'abaisser les droits sur plusieurs produits agricoles américains (pamplemousses et tabac)⁶¹.

Relations avec les pays à commerce d'État

La Communauté espère intégrer les pays à commerce d'État aux échanges commerciaux mondiaux. Parmi les pays de l'Est, la Yougoslavie est un cas à part car elle a manifesté dès 1957 un grand intérêt pour le marché commun. Pays du non-alignement, il bénéficie de grandes attentions de la part de la Communauté. Il est le premier pays de l'Est à avoir un représentant auprès des Communautés. Malfatti et Deniau sont reçus en juin 1968 par le maréchal Tito. Le gouvernement yougoslave demande à la Commission que les relations avec la Yougoslavie soient traitées par la division chargée des relations avec les pays de l'AELE et non plus par celle chargée des relations avec les pays de l'Est⁶². Après l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie, en août 1968, les Communautés sont encore plus disposées à poursuivre des

négociations commerciales avec la Yougoslavie, car, comme le dit Deniau à Tito, « notre Communauté n'est pas dirigée contre quelqu'un et certainement pas contre un pays voisin pour lequel nous avons tant d'estime et avec lequel nous avons tant de liens dès à présent »⁶³. Un accord commercial est signé en mars 1970.

Avec l'URSS la situation est bloquée. Dès 1957, le Comité intérimaire pour le marché commun a dû répondre aux allégations soviétiques accusant Euratom de préparer un programme atomique militaire et accusant les monopoles capitalistes en Europe de l'Ouest d'assujettir les autres producteurs⁶⁴. Toutefois la Commission tente de s'imposer dans les relations commerciales avec l'Est à la place des États. Elle maintient les contingentements pour le commerce avec l'Est, en contradiction avec son souci de libération générale des échanges, arguant que ces pays ne font pas partie du Gatt et qu'aucune contrepartie ne peut être négociée dans un cadre multilatéral⁶⁵. En 1963, le Conseil adopte un règlement établissant que les restrictions quantitatives sont remplacées par un système de montants évaluatifs dont le dépassement entraîne l'arrêt des importations⁶⁶. Le Conseil favorise aussi l'importation de certains produits dont l'URSS est le principal fournisseur de la Communauté (vodka, caviar, conserves de crabes). C'est un succès puisque le commerce de la Communauté avec l'Est croîtra davantage de 1958 à 1967 qu'avec toutes les autres zones mais sans occuper une place très importante en valeur⁶⁷.

Cette politique à l'Est se fait dans un climat détestable puisque les Communautés sont attaquées par l'URSS, depuis 1957. En juillet 1962, à la conférence des pays non-engagés du Caire, l'URSS menace de taxer les importations de certains pays de la Communauté au taux maximum⁶⁸. Dès lors la tactique de la Commission vise à convaincre les pays en développement de la mauvaise foi soviétique⁶⁹. Mansholt doit encore, en 1972, expliquer que la Communauté veut une coopération économique étroite avec tous les pays tiers « sur une base d'égalité et de non-discrimination », en réponse à Léonid Brejnev qui déclare

que la CEE doit reconnaître «les réalités qui existent dans la partie socialiste de l'Europe, notamment les intérêts des pays adhérents au Conseil d'Entraide économique»⁷⁰. La Commission n'arrive pas à s'imposer immédiatement dans les relations commerciales avec l'Est puisqu'en mai 1968 un accord à long terme est signé entre l'URSS et la France pour lequel la procédure intracommunautaire de consultation n'a pas été respectée. Les grands États membres, France et Allemagne défendent encore avec succès des politiques nationales.

La solidarité en crise

Le second dossier porte sur l'aide au développement et la solidarité envers les pays en développement, «le devoir d'assistance», d'après Jean Rey.

L'Amérique latine insatisfaite

Le marché commun suscite, dès sa création, de vives inquiétudes en Amérique latine où le Brésil, l'Argentine et le Chili expriment des doutes sur le bien fondé du régime préférentiel accordé aux pays et territoires d'Outre-mer européens et craignent une élévation du tarif douanier commun⁷¹. Il n'en sera rien car la Communauté ne veut surtout pas apparaître comme un espace clos. Mais ces pays jugent le marché commun protectionniste et demandent des formules d'association.

En 1963 Rey constate que la situation se dégrade «face à un continent résolu à lutter contre tous les obstacles mis à son développement et dans un débat qui a des échos passionnés dans toutes les enceintes internationales et jusqu'aux Nations Unies»⁷². L'Amérique latine ressent la Communauté comme une menace. Elle exige que l'Europe participe à son développement. «Dans l'opinion latino-américaine, l'Europe a le devoir d'accorder à l'Amérique latine une attention et une aide préférentielles bien que la définition de cette aide et les modes d'application doivent appartenir

essentiellement aux pays qui la reçoivent », explique Jean Rey⁷³. La Commission estime recevables les revendications de l'Amérique latine. Elle a intérêt à éviter la collusion de l'Amérique latine avec les États-Unis au Gatt sur les exportations agricoles. Mais son action bute sur une autre obligation, la solidarité avec les pays de la Convention de Yaoundé. Elle propose la consolidation ou la réduction des droits sur des produits clefs pour ce continent⁷⁴. En 1969 la Commission propose au Conseil d'élaborer une politique communautaire au bénéfice de ce continent sur le plan commercial, financier et technique. Un accord commercial viande est signé avec l'Argentine en novembre 1971. Mais les grands projets de Rey n'aboutissent pas parce que la doctrine du développement n'est pas clarifiée au niveau de la Communauté, du Gatt ou de la Cnuccd.

L'échec mondial des accords pour le développement.

Les problèmes de l'Amérique latine sont au cœur de la préparation de la 1^{ère} Cnuccd qui porte sur le développement des pays non industrialisés. La Communauté est sollicitée par les Américains pour coordonner son action avec la leur, guerre froide oblige⁷⁵. Tenue par les accords de Yaoundé, la Commission ne peut que justifier la coopération préférentielle comme méthode pour parvenir au développement ; elle réaffirme aussi sa doctrine en faveur de l'organisation des échanges internationaux des produits intéressants les pays peu développés⁷⁶. La vision de la Commission du monde sous-développé, en 1964, la porte à reconnaître la nécessité d'organiser délibérément les échanges internationaux de certains produits d'exportation pour augmenter les recettes d'exportations des pays en voie de développement. Hallstein, doutant de l'efficacité de la clause de la nation la plus favorisée pour le développement des pays pauvres, suggère de « faire preuve d'une plus grande complaisance à l'égard des pays en voie de développement » en ouvrant les marchés industrialisés aux produits semi-industriels des pays en développement,

sans contrepartie⁷⁷. C'est le concept des « préférences généralisées » en faveur des pays en développement, mis en avant par Raoul Prebisch, directeur de la Cepal. À ses yeux, les mesures à prendre seront décidées par une organisation nouvelle à créer, l'Organisation internationale du Commerce (OIC), mais aussi par l'organisation de zones de libre-échange et d'unions douanières entre pays en voie de développement⁷⁸. Cette doctrine du développement, interventionniste, organisatrice et audacieuse remet en cause la convention d'association avec les PTOM et les règles du Gatt.

Mais c'est l'échec des projets de modification structurelle et l'échec des négociations pour signer des accords mondiaux sur les produits d'exportation des pays tropicaux pauvres. La Commission défend l'innocuité pour le développement général du tiers-monde de l'accord préférentiel Communauté-Afrique, malgré sa contradiction intrinsèque. La Communauté, en effet, a réduit jusqu'à 40 % les droits sur le cacao, les ananas, le café; elle a suspendu depuis 1963 les droits du tarif commun sur le thé et les bois tropicaux. Mais elle ne peut pas satisfaire les demandes de suppressions de droits sur les produits semi-manufacturés où l'Amérique latine n'est pas le principal exportateur, car le mécanisme de la clause de nation la plus favorisée s'appliquerait au principal exportateur qui n'aurait alors pas eu à consentir la moindre concession en retour⁷⁹. La situation est identique avec l'Inde qui demande ex abrupto des abaissements tarifaires pour réduire son déficit commercial avec la Communauté⁸⁰.

« Remodeler le commerce d'une façon plus constructive pour les pays en voie de développement ». Voilà ce que dit, à la Cnuced, le ministre belge, Brasseur, président du Conseil de la Communauté⁸¹. Voilà ce que la Commission souhaitait sans pouvoir le faire: « remodeler le commerce » à la 1^{ère} Cnuced! La 2^e Cnuced de New Delhi, en février 1968, aboutit à un accord par lequel les pays industrialisés décident d'affecter 1 % de leur produit national brut à l'aide au développement et qui met en place un système de

préférences généralisées (SPG) établissant des préférences tarifaires pour tous les pays en développement, sur une base non discriminatoire et non réciproque, principalement pour les articles manufacturés et semi-manufacturés⁸². La Communauté européenne a introduit la première ce SPG en 1971. Les divergences entre les États membres de la Communauté, lors de la 3^e Cnuced à Santiago du Chili, en mai 1972, gênent l'expression de la Commission. Des divergences éclatent aussi entre États membres sur le projet d'accord international sur le sucre et sur le cacao. C'est donc un demi-succès pour la voie européenne pour le développement.

L'Europe
et la
mondialisation

30

La mondialisation
en question

Résoudre la crise monétaire internationale

Le FMI, l'organisation de Bretton-Woods, représentait une forme de solidarité internationale ou du moins une forme d'assurance contre les manipulations monétaires. Quand le SMI commence à donner des signes de faiblesse, dès 1965, la Commission accepte l'idée d'une consultation préalable avec les États-Unis au sujet d'une réforme du système monétaire international⁸³. La cause en est le déficit persistant de la balance des paiements américaine depuis 1958. Des banques centrales accumulent les dollars, ne les convertissent pas en or (sauf la France qui a scandalisé) et donnent ainsi à la devise américaine le caractère d'une monnaie de réserve. Mais la Commission veut revenir aux accords de Bretton-Woods qui font obligation aux États déficitaires de prendre des mesures pour rétablir l'équilibre des paiements et excluent l'accumulation de balances importantes en devises étrangères.

Dans ce paysage troublé et incertain, en l'absence d'un projet de réforme partagé unanimement par les acteurs monétaires internationaux, la Commission entend faire des recommandations car les devises européennes jouent un rôle considérable dans le SMI. Outre le DM qui est recherché, plus de 80% des tirages non remboursés sur le FMI sont gagés sur les monnaies de la Communauté. Robert Marjolin appelle donc logiquement le Conseil à créer une union

économique et monétaire européenne pour négocier à égalité avec les États-Unis et faciliter la réforme du SMI⁸⁴. La situation du SMI s'aggravant, la Commission prend position sur sa réforme car la crise perturbe le fonctionnement des politiques communes agricoles et commerciales. Faut-il revenir à l'or pour fournir des liquidités au système monétaire international? Faut-il créer des Droits de tirage spéciaux (DTS)? La Commission, avec Raymond Barre, son vice-président, penche pour les DTS dans la mesure où ils pourront remplacer le dollar comme monnaie de réserve⁸⁵. La suspension de la convertibilité du dollar, le 15 août 1971, par le président Nixon, conduit la Commission à proposer l'établissement de taux de change fixes et réalistes, l'instauration d'une certaine flexibilité des taux de change au niveau mondial, mais aussi la réduction des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté et la création d'un Fonds européen de coopération monétaire⁸⁶. La Commission joue donc son rôle pour tenter de corriger une situation conjoncturelle délicate et pour concilier les points de vue des États qui devront adopter une position commune lors de l'assemblée du FMI de décembre 1971.

La réalisation de l'objectif de solidarité mondiale de la Commission reste limitée, en particulier dans le cas du développement économique des pays du tiers-monde.

Concilier les inconciliables, la Politique agricole commune

La Pac, troisième dossier des relations internationales, est un excellent marqueur des limites de l'entente de la Communauté avec les États-Unis et les pays du tiers-monde. La Pac avec son système de prélèvement et de restitutions aux frontières apparaît, à l'extérieur, comme une forme d'organisation non négociée des échanges agricoles avec le monde. L'inquiétude est évidente partout, dès 1958, comme l'attestent la remise de nombreux memoranda américains, visites officielles et officieuses sur la question à Bruxelles ou aux États-Unis. La Commission peut-elle adoucir la rigueur de la Pac?

Confrontée aux critiques très dures des États-Unis avant le Kennedy Round, «la Communauté doit se préparer à faire des offres sur au moins quelques-uns des produits considérés comme importants pour les États-Unis» avertit le secrétariat de la Commission⁸⁷. Aussi s'emploie-t-elle à les satisfaire — mais n'est-ce pas en fait une argutie? — en proposant la conclusion d'accords mondiaux sur les céréales, le lait, la viande et le sucre. En retour la Communauté demande aux États-Unis de réduire leurs exigences phytosanitaires sur les produits exportés vers les États-Unis. Le bilan agricole du Kennedy Round est décevant, ne satisfaisant ni les États-Unis, ni les pays en développement.

L'Europe
et la
mondialisation

32

La mondialisation
en question

Les futures ambitions de la Commission

À la veille de l'élargissement de 1973, la Commission exprime aussi sa volonté de peser dans d'autres domaines des relations internationales dont le traité ne la charge pas a priori, alors qu'une Coopération politique européenne est engagée par les Six. Ralph Dahrendorf, commissaire européen aux vues larges, observe qu'un ministre des Affaires étrangères d'un pays sceptique à l'égard de la Commission lui a fait cette remarque: «Vous dites que vous ne parlez que de commerce extérieur, mais vous ne pouvez tout de même pas nier que le volume des échanges de la Communauté représente un poids politique»⁸⁸. Cette constatation juste fait comprendre pourquoi la Commission envisage discrètement de redéfinir son rôle dans les relations internationales.

Une première occasion lui est donnée par les négociations du traité de non-prolifération (TNP) entre 1957 et 1968. Les États-Unis ont demandé à la Commission Euratom une consultation sur les clauses de contrôle du TNP. La Commission veut préserver les droits d'Euratom à assurer les contrôles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit assurer sur le territoire des pays signataires. Or les États-Unis, qui veulent le succès du TNP, ne semblent pas très favorables, en raison de la non-reconnaissance par l'URSS

des Communautés⁸⁹. La Commission demande qu'Euratom s'entende avec l'AIEA pour faire valider son système de contrôle sur les activités nucléaires des Six. La Commission affiche donc les Communautés européennes dans l'espace diplomatique international ouvert par la négociation du traité TNP⁹⁰. Après la signature du TNP, le 5 mars 1970, un accord sera signé entre Euratom et l'AIEA en 1973.

La Commission adopte aussi des positions de politique internationale. Manifestant clairement ses choix politiques dans la lutte Est-Ouest, elle renonce à demander un statut d'observateur à la Commission économique européenne de l'Onu de Genève pour ne pas inciter le Comecon à faire de même⁹¹. Elle défend aussi la démocratie et les droits de l'Homme quand la Grèce bascule dans la dictature des Colonels grecs après le coup d'État de 1967. Elle renonce enfin à participer à des réunions sur le territoire des pays ayant envahi la Tchécoslovaquie en août 1968. Elle maintient les rapports officiels avec certains pays de l'Est concernant les échanges agricoles, notamment, et des rapports officiels avec la Yougoslavie⁹². Ces choix manifestent sa volonté de prendre part aux débats politiques internationaux sans pour autant chercher à faire une politique de puissance, comme les États.

Repères

La Commission a-t-elle atteint ses objectifs dans les relations extérieures? En 1972, le monde est très loin de vivre dans un espace commercial harmonisé entre les cinq ensembles économiques du monde: États-Unis, pays en développement, Communauté européenne et PTOM, AELE, pays à commerce d'État. Si l'abaissement tarifaire au Gatt est une réussite remarquable, l'achèvement de cette politique bute sur la réalité des intérêts immédiats et de la crise du dollar. L'harmonisation commerciale entre les pays industrialisés du monde libre reste délicate à construire en raison de l'attitude inégale

des États-Unis, de la complexité des relations entre le Congrès et l'exécutif. Il n'y a pas de marché mondial concurrentiel des produits agricoles du fait des interventions étatiques multiformes. Mais la Commission et le Conseil ont leur part de responsabilité aussi. Les traités et les positions doctrinales des Commissaires les plus engagés, Rey, Mansholt, Marjolin puis Deniau, portent le collègue à construire l'intégration européenne qui empêche de céder aux demandes des États-Unis ou de l'Amérique latine. La spécificité européenne interdit la création, aux conditions américaines, d'un espace « de libre-échange atlantique ». Marjolin, plus soucieux d'autonomie européenne, obtient en 1962 des mesures de défense immédiates contre des décisions protectionnistes américaines, alors que Hallstein et Von der Gröben semblent privilégier la bonne entente atlantique⁹³. Les rapports avec les États-Unis se dégradent au début de la décennie 70. Mais la Commission veut « non pas un combat sans dialogue, mais la tentative commune de trouver une solution » (Dahrendorf).

La crise du SMI entraîne de graves perturbations commerciales avec les États-Unis. Un changement de ton est perceptible à leur égard ; l'enthousiasme confiant de la période Kennedy a disparu. Malfatti, président de la Commission, utilise des termes nouveaux tels que « cahier de doléances » vis-à-vis des États-Unis ou encore « revendications commerciales à l'égard des États-Unis ». La crise monétaire réactive manifestement les outrances anti-communautaires aux États-Unis sur les prétendues barrières commerciales communautaires⁹⁴ et favorise « toutes les rumeurs et toutes les manœuvres », ajoute Raymond Barre⁹⁵. Cette crise ne bouleverse pas pour autant les relations avec les États-Unis qui sont une donnée fondamentale de la politique extérieure des Communautés. Le dialogue se poursuit donc en vue de trouver une solution aux différends transatlantiques parce que l'objectif partagé est d'arriver à une meilleure osmose entre les deux parties, mais pas à n'importe quel prix, disent les Européens.

Le rôle de la Communauté dans les relations commerciales internationales des années 1957 à 1972 est devenu très important. En 1970 elle réalise 31 % du commerce mondial, contre 16 % pour l'AELE et 15 % pour les États-Unis⁹⁶. Il est vital, dans ces conditions, d'avoir des projets et une doctrine pour les relations internationales. La Commission, dont les propositions sont adoptées ou non par le Conseil, a la volonté de mettre sur la table tous les problèmes suscités par la libération des échanges. Elle appelle donc à l'organisation rationnelle des relations économiques internationales dans le contexte d'enracinement de l'intégration européenne. Par rapport à la période du plan Marshall et de l'OECE où le protectionnisme provisoire pratiqué par les pays européens, avec l'aval des États-Unis, se justifiait pour donner à l'Europe le temps de la reconstruction économique, la création de la Communauté économique européenne exige aussi de prendre des mesures spécifiques pour renforcer l'identité économique européenne, à défaut de pouvoir le faire sur le plan politique ou militaire. Ces mesures, ainsi que les accords préférentiels avec l'Afrique, fondés sur une idéologie fédéraliste et sur un héritage historique, empêchent légitimement et pour une durée encore inconnue la libération totale des échanges et la levée des contraintes entre l'Europe et les États-Unis. Dans le jeu mondial, la Commission a su donner un rôle à la Communauté et la faire accepter par ses partenaires du Gatt et des pays de l'Est. Elle a joué la paix commerciale dans un monde ouvert. Elle a bien senti qu'il était indispensable de répondre aux appels au développement formulés par l'Amérique latine.

Au terme de cette présentation de l'histoire extérieure des Communautés de 1958 à 1972, il est sûr que les projets de la Commission, avalisés par le Conseil, n'ont rien à voir avec la mondialisation telle qu'elle est vécue au début du XXI^e siècle. Rien d'étonnant à cela, même si le projet communautaire vise à libérer les échanges et donc à promouvoir une forme de mondialisation des échanges. Pourtant, au-delà de l'abaissement tarifaire, le projet communautaire exprime la volonté de construire un monde ordonné,

marqué par la solidarité internationale. Ce monde ouvert, en économie de marché, doit répondre à des critères politiques et humanistes fixés par la communauté internationale au Gatt, à la CnuCED ou dans les conférences internationales. Pourquoi certains points du programme ont-ils été réalisés et d'autres non? Probablement parce que certains étaient d'une brûlante nécessité comme la libération des échanges et les abaissements tarifaires, et que d'autres, comme l'harmonisation mondiale des échanges au profit du développement, étaient utopiques dans les conditions historiques du moment. Je retiendrai que la Commission entendait faire intervenir la puissance publique internationale, incarnée par les organisations internationales, dans les relations économiques mondiales, à la différence de la mondialisation actuelle où la puissance publique internationale n'oriente plus les mécanismes du marché et où la finance internationale dispose en temps réel des économies au gré des profits espérés et réalisés.

L'Europe
et la
mondialisation

36

La mondialisation
en question

1 Commission des Communautés européennes, « déclaration de la Commission des Communautés européennes », 1^{er} juillet 1968 COM (68) 550.

2 Jean-François Deniau, « les éléments d'une politique commerciale moderne », *Bulletin de la CEE*, 7, 1969, p. 17

3 « Mémorandum de la Commission pour le Conseil au sujet des méthodes d'unification de la politique commerciale des États membres vis-à-vis des pays tiers » OM (58) 34 en annexe 1 de 1958 PV 34 et projet de proposition de recommandation au Conseil en 1959 sur l'uniformisation et l'extension des mesures de libération des États membres à l'égard des États tiers ». En mars 1962, second mémorandum de la Commission au Conseil relatif à un « programme d'action en matière de politique commerciale commune, établi en vertu des dispositions de l'article 111 CEE », (doc. I/COM (62) 10 du 21 mars 1962).

4 Proposition au Conseil du projet qui est adopté 1960 PV 110) 1960 PV 110,1, XX, 11-12; la Commission obtient du Conseil que les États signant des accords commerciaux bilatéraux pendant la période transitoire s'obligent à y insérer une clause CEE précisant que l'accord sera amendé si nécessaire en fonction de la mise en vigueur du TEC et que la Commission deviendra la seule autorité autorisée à négocier une fois la période transitoire terminée.

5 Déclaration du 31 mars 1971.

6 BAC 3/1978 79, date non précisée mais probablement février 1963, Seeliger, « note à l'attention de monsieur le ministre Rey, initiative à envisager dans le domaine des relations extérieures de la CEE ».

7 Les articles 18, 29, 110 et suivants, le préambule disposent que la politique commerciale commune doit contribuer au développement harmonieux du commerce mondial et à la suppression des restrictions aux échanges internationaux.

8 « La CEE et l'Amérique latine, discours du professeur W. Hallstein, président de la Commission de la CEE », 12.10.1963, Brême.

9 « Les relations extérieures de la Communauté par Jean Rey président du groupe des relations extérieures », *Bulletin de la CEE*, 1959, n° 4, p. 8.

10 « La CEE et la conférence tarifaire, Jean Rey, discours prononcé à l'ouverture de la conférence tarifaire », *Bulletin de la CEE*, n° 6-7 août-septembre 1960, p. 8

11 BAC 25/1980, 1983, « Discours prononcé par M. Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes devant le Parlement européen, à Luxembourg, le 19 janvier 1971 », p. 19.

12 BAC 1/1971, 53, Commission, DG des Relations extérieures, 1^{er} octobre 1958, « Problèmes des relations avec les pays à économie planifiée » (note présentée par M. Rey).

13 « Les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest, discours au Parlement européen et à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe », *Bulletin de la CEE*, n° 11, novembre 1965, p. 5 et 6.

14 1972 PV 232,2, XXIV, 21-22

15 BAC 38/1984, 24 I/COM (63) 245 26 juin 1963, « Relations commerciales des États membres avec le Japon », p. 1.

16 Les droits de douane sur les bois tropicaux et sur le thé ont été supprimés (conséquences des négociations Gatt avec la Grande-Bretagne et l'application de la clause de la nation la plus favorisée), le TEC a été abaissé de 40 % sur le cacao et le café. en forme de compromis, mais la protection des EAMA a été abaissée d'autant !

17 DG des Relations extérieures, I/S/0332/64, 12 février 1964, « conférence des Nations unies sur le commerce et le développement », communication de M. Rey.

18 S/O 7767/62 « Note à l'attention de MM les membres de la Commission, objet: Communication au sujet de la Conférence mondiale sur le Commerce et le développement. 26 novembre 1962 » et DG des Relations extérieures, I-A-3 26, novembre 1962 « Réunion d'une conférence mondiale du Commerce sous les auspices de l'ONU ».

19 DG des Relations extérieures, 11 octobre 1962 « Note d'information pour le comité de la Politique

commerciale (réunion du 11.10.1962), Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement».

20 «Les relations extérieures de la Communauté par Jean Rey président du groupe des relations extérieures» *Bulletin de la CEE*, 1959, n° 4, p. 19.

21 «Problèmes de politique commerciale», W. Hallstein, *Bulletin de la CEE*, 1960, n° 1 p. 7

22 Le Congrès vote le *Reciprocal Trade Agreement*; mais la législation encadre très sérieusement le président comme la clause des peril points qui autorise la Commission tarifaire américaine à engager immédiatement la procédure de la clause échappatoire, si elle estime qu'une position commerciale est menacée par les concessions du président.

23 G. Bossuat, «Jean Monnet et le partenariat atlantique des années soixante», *Relations internationales* n° 119, automne 2004, pp. 285-301.

24 «V. Les États-Unis et le marché commun, extrait d'un discours de Kennedy du 6 décembre 1961 devant la National Association of Manufacturers», *Bulletin de la CEE* n° 1 janvier 1962 p. 30.

25 «Les États-Unis et le marché commun, discours du président Kennedy du 11 janvier 1962 devant le 87^e Congrès, message sur l'état de l'Union», *Bulletin de la CEE* n° 2 février 1962, p. 36

26 1966 PV 274, 2, III 2, 4-5

27 Jean-François Deniau «Les éléments d'une politique commerciale moderne»: «La participation active et positive de la Communauté aux négociations multilatérales ou bilatérales qui ont abouti aux accords des négociations Dillon ou Kennedy; aux accords sur les produits de base ou textiles ainsi qu'aux accords d'association ou commerciaux, démontre qu'elle a réussi à concilier les impératifs extérieurs et ceux de sa consolidation interne». *Bulletin des CE* n° 7, juin 1969, p. 18.

28 Exemples: les aides et subventions, normes et réglementations, dispositions sanitaires, assurance-crédit préférentielle aux exportations.

29 Jean-François Deniau, «les éléments d'une politique commerciale moderne», *Bulletin de la CEE*, 7, 1969, p. 17

30 «Discours de M. Franco-Maria Malfatti, président de la Commission, Parlement européen

22 septembre 1971», *Bulletin des CE*, n° 9/10, 1971 p. 19.

31 «Discours de M. R. Barre, Parlement européen 22 septembre 1971», *Bulletin des CE*, n° 9/10, 1971» p. 24-25

32 1958 PV 2,1, 10, 6; «1^{er} mémorandum de la Commission «doc. 74/58: annexe 1 de 1958 PV10,1, V, 3)

33 «Les relations extérieures de la Communauté» par Jean Rey président du groupe des relations extérieures, *Bulletin de la CEE*, n° 4, 1959, p. 16

34 *Traité CEE*, article 110

35 «Préparation d'un mémorandum (doc. COM (59) 18) pour le Conseil du 1er mars 1959».

36 Edmund P.E. Wellenstein, lettre à l'auteur, 10 août 2005, p. 5.

37 Régine Perron, «Les débats transatlantiques et le Gatt», in *Milieux économiques et intégration européenne au XX^e siècle*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001-2002; «La CEE face aux États-Unis: examen du Traité de Rome au GATT en 1957» in M-T Bitsch, Wilfried Loth et R. Poidevin, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, E. Bruylant, 1998. Boris Hazoume, «La Communauté Économique européenne et l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce: la Direction des Relations économiques extérieures et l'article 111 du Traité de Rome» in *Le rôle des ministres des Finances et de l'Économie dans la construction européenne*, Actes du colloque tenu à Bercy, les 26, 27 et 28 mai 1999, tome 1, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2002, pp 411-429.

38 «La conclusion d'un accord tarifaire entre la Communauté et les États-Unis d'Amérique, Jean Rey» *Bulletin de la CEE*, avril 1962, n° 4, p. 5

39 Sur le verre à vitre et les tapis importés. Leur taux maximum passe de 20 % à 46 %.

40 S/01942/62 «projet d'aide-mémoire de la CEE au gouvernement des États-Unis, approuvé par la Commission à Strasbourg le 29 mars 1962 et présenté par elle au Conseil des Ministres de la CEE.

41 1963 PV 215,1 XIII, 12

42 CE AB5 1224 8 juillet 1963, Le Conseil, «Note

introductive, négociations entre la CEE et les États-Unis sur les volailles» S/468/63 (Cos 65)

43 Les États-Unis estimaient leur préjudice à 46 millions de dollars et la CEE le chiffrait

à 16 millions; les suspensions portent sur les eaux de vie, camions, dextrines et amidons.

44 11 février 1964, PV261,2, VIII, 5-6

45 Commission de la CEE, NCG (65) 30 final, 22 juillet 1965 « communication de la Commission au Conseil concernant la partie agricole des négociations commerciales au Gatt », p. 4

46 doc. en annexe du PV 310 1965 PV 310,1, X, 21-23

47 L'ASP est un système imposé par le Congrès sur certains produits importés aux États-Unis, surtout les produits chimiques organiques. Ces produits sont évalués par la douane américaine sans tenir compte de leur valeur déclarée par l'exportateur européen mais en référence à un prix domestique américain, en général plus élevé que le prix européen et taxé du montant prévu par le tarif douanier. La Commission s'efforce d'obtenir l'abolition de ce système très protecteur.

48 « L'heureuse conclusion du Kennedy Round, par Jean Rey », *Bulletin de la CEE*, N° 6, 1967

49 COM (65) PV 312 final, 31 mars 1965 « négociations commerciales au Gatt schéma d'un arrangement général « céréales » pour le Kennedy Round, 9 avril 1965 (communication de la Commission au Conseil).

50 BAC 13/1978 8, Documentation du Parlement européen, Commission des relations économiques extérieures. « Discours de M. Rey, Communication aux membres de la Commission, 3 juillet 1967 », p. 12.

51 BAC 3/1978 1229, SEC (68) 620, « Note état du dossier « accélération » (communication de M. Deniau) », 14 novembre 1968.

52 1967PV12,2, XXVI, 12-13

53 1968PV35,2, XIII,8-9; 1968PV56,2, XXI, 16-17

54 1968PV49,2, XXVII,13

55 1967PV18,2, XV, 4-5, restitutions moins élevées sur les importations de jambon en boîte.

56 En 1970 les exportations de produits agricole américains avaient doublé par rapport à 1958, passant de 885 millions de dollars à 1 992 millions. Elles ont

plus augmenté vers la zone CEE que dans le reste du monde, représentant 22,2 % des exportations de produits agricoles américains en 1970, l'aide CEE à ses agriculteurs est de 862 dollars, celle des États-Unis aux leurs de 1 322 dollars. D'après *Bulletin des CE* n° 11, 1971.

57 BAC 25/1980, 1983, « Discours prononcé par M. Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes devant le Parlement européen, à Luxembourg, le 19 janvier 1971 ».

58 Idem, p. 26.

59 BAC 3/1978 574, SEC (69) 4656, 3 décembre 1969, téléx de P. Malvé « réflexions sur l'état des relations entre la Communauté et les États-Unis »; BAC 3/1978 574, pas de date précise, 1970, téléx de P. Malvé, « un haut fonctionnaire du département du commerce, M. Kenneth Davis se plaint de l'incompréhension manifestée par la Communauté à l'égard des États-Unis 10 mars 1970 ».

60 « Discours de R. Dahrendorf, le 22 septembre devant le Parlement européen » *Bulletin des CE*, n° 9/10, 1971, p. 34.

61 « Les événements monétaires et commerciaux internationaux, V », *Bulletin des CE*, n° 3, 1972, p. 56 et seq.

62 1970 PV 137, 2, XIIB, 4

63 BAC 38/1989, 128 p. 46, annexe du PV des négociations qui ont eu lieu entre le 15 et le 18 octobre 1968 entre une délégation de la CEE et une délégation de la RSF de Yougoslavie en vue de la conclusion d'un accord commercial non préférentiel.

64 BAC 56/1980 205, Comité intérimaire pour le Marché commun, 17 avril 1957, Projet de réponse commune à la déclaration du ministère soviétique des Affaires étrangères sur les plans de création de l'Euratom et du marché commun.

65 « Proposition de la Commission au Conseil : Maintien des restrictions quantitatives (et coordination des importations) des États membres à l'égard des pays du bloc de l'Est pour les produits faisant l'objet des règlements du Conseil n°19,20,21,22 et 23 » (doc. I/COM (62) 101, 29 mai 1962, en annexe de 1962 PV 190,1).

66 « Proposition de la Commission au Conseil

sur le régime d'importation des produits agricoles soumis à règlement en provenance des pays à commerce d'État» (doc. I/VI/COM (63) 7, du 9 janvier 1963), adoptée par le Conseil le 24 janvier 1963.

67 «L'évolution du commerce extérieur de la CEE» *Bulletin des CE* n° 3, 1969 p. 22.; Commission au Conseil, «Politique commerciale négociée et autonome à l'égard des pays à commerce d'État», 20 décembre 1972. croissance de 471% pour les importations dans la Communauté et de 548% pour les exportations en 1971 par rapport à 1958.

68 1962 PV 193, 2, V 4, 3

69 «Note pour MM les membres de la Commission, attaques du gouvernement soviétique contre la CEE» doc secrétariat Herbst, SE adjoint, S/04476/62, 18 juillet 1962, secret.

70 «Discours de M. Brejnev au 15^e congrès des syndicats soviétiques, 20 mars 1972», Commission des CE sec (72) 1182, 22 mars 1972 odj de la Commission du jeudi 23 mars 1972 à 11 heures.

71 «Mémorandum adressé à la Commission par treize pays latino-américains (Argentine, Brésil, Chili, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela)» du 15 juin 1959.

72 DG des Relations extérieures, I/COM (62) 35, 24 février 1962, «Note sur les éléments d'un programme communautaire d'action vis-à-vis de l'Amérique latine» (communication de M. Rey).

73 Idem, p. 2.

74 Accord par produits et action commune au Gatt sur une nouvelle doctrine du commerce de produits agricoles. Abaissement de 50% des droits sur le café, le cacao et les bananes, réduction des taxes internes en Allemagne et en Italie, accords mondiaux sur les céréales, la viande et la laine.

75 1963 PV 231,2, V, 3-4, demande de George. Ball

76 «La conférence ministérielle du GATT, 16-21 mai 1963», *Bulletin de la CEE*, n° 7, juillet 1963.

77 «La politique de la Communauté à l'égard des grands problèmes du développement du commerce mondial», Strasbourg 26 novembre 1963, *Bulletin de la CEE*, Janvier 1964, n° 1, p. 14 et 15.

78 1964, PV 262, 1, XXI, 25-26

79 Ibidem, note 42

80 G (66) 485 final, 6 décembre 1966 secret, rapport conclusif de la Commission au Conseil sur le deuxième cycle de réunions du groupe de contact entre les missions latino-américaines auprès de la CEE et les services de la commission, p 12-16; Commission, I: G/589/63, Relations commerciales de la Communauté avec l'Inde, Projet d'une proposition de la Commission au Conseil, (communication de M. Rey), 28 juin 1963, secret.

81 «Déclaration du président du Conseil de la Communauté à la conférence mondiale sur le commerce et le développement», *Bulletin de la CEE*, mai 1964, n° 5, p. 6.

82 Résolution 21 (II).

83 1965 PV 328, 2, XI, 11-12.

84 «La CEE et les questions monétaires internationales, R. Marjolin vice président de la Commission, discours devant le Parlement européen, 23 mars 1965», *Bulletin de la CEE*, mai 1965, n° 5.

85 «Les problèmes monétaires internationaux et la politique monétaire de la Communauté, déclaration de M. R. Barre vice-président des Communautés européennes devant le Parlement européen, Strasbourg, 2 octobre 1968», *Bulletin des CE*, novembre 1968, n° 11.

86 «Déclaration faite par M. Mario Ferrari-Aggradi, président du Conseil, 22 septembre 1971 devant le Parlement européen», *Bulletin des CE*, n° 9/10, 1971, p. 15.

87 Secret, secrétariat exécutif G/360/63 final 9 avril 1963, participation de l'agriculture aux négociations à entreprendre dans le cadre du Trade Expansion Act de 1962.

88 BAC 25/1980, 1983, «Discours prononcé par M. Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes devant le Parlement européen, à Luxembourg, 19 janvier 1971».

89 Commission des CEE G (67) 243 final 11 octobre 1967 note sur l'aide-mémoire américain remis le jeudi 5 octobre 1967 par M. l'ambassadeur Schatzel à M. le commissaire

Martino au sujet du projet soviétique d'article III d'un traité de non-prolifération.

90 1968 PV 44,2, XXI, 15-16.

91 « Relations entre la Commission de la CEE et la Commission Économique pour l'Europe de l'O. N.U. ». (S/0807/63), communication Rey 1963 PV 222, 1, VIII, 8, décembre 1963.

92 1968 PV 47,2, VI D, 7-993 4 juin 1962, PV 190,2, XI.1, 5-6

94 « Les événements monétaires internationaux, II, Président de la Commission, 18 octobre 1971 », *Bulletin des CE*, n° 11, 1971.

95 « Les événements monétaires internationaux, II, Parlement européen, R. Barre, 19 octobre 1971 », rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. *Bulletin des CE*, n° 11, 1971, p. 16.

96 « III, le commerce extérieur de la Communauté de 1958 à 1970 », *Bulletin des CE*, n° 6, 1972, p. 51.

Les cahiers du CICC

direction de publication et éditeur général
Pr. René Lasserre
CICC, université de Cergy-Pontoise,
33 boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex

**série Colloques et recherches
de sciences humaines**

rédaction Pr. Gérard Bossuat
comité de lecture Groupe de recherche
sur l'intégration européenne
ISSN 1268-7952

Remerciements: financement de la table ronde
UMR Irice; financement de la publication :
CICC université de Cergy-Pontoise,
équipe d'accueil (EA 2529).

éditions Soleb,
collection « études contemporaines »
ISSN 1953-9118

éditions Soleb

5 rue Guy-de-la-Brosse
75005 Paris
www.soleb.com
livres@soleb.com

Photo de couverture : 25 mars 1957, signature du Traité de Rome.
De gauche à droite : Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères ; Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, chef de la délégation belge à la conférence intergouvernementale ; Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères ; Maurice Faure, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères ; Konrad Adenauer, chancelier fédéral allemand ; Walter Hallstein, secrétaire d'État au ministère fédéral allemand des Affaires étrangères ; Antonio Segni, président du Conseil des ministres italien ; Gaetano Martino, ministre italien des Affaires étrangères ; Joseph Bech, président du gouvernement luxembourgeois et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Viticulture ; Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères ; Johannes Linthorst Homan, chef de la délégation néerlandaise à la Conférence intergouvernementale. Médiathèque de la Commission européenne : mediatheque@ec.europa.eu
crédit Communauté européenne, 2006

série Colloques et recherches
de sciences humaines ISSN 1268-7952

éditions Soleb

5, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris,
www.soleb.com, livres@soleb.com
collection « études contemporaines »
ISSN 1953-9118

version imprimée, décembre 2006

ISBN 2-9523726-3-2

version numérique, juin 2013

ISBN 978-2-918157-12-0

L'Union européenne est à un tournant de son existence en raison des élargissements qu'elle connaît depuis 2005. Élargissement contre achèvement et approfondissement? Beaucoup d'observateurs doutent de sa capacité à renforcer son action extérieure et à compter dans les affaires du monde. Les chercheurs, rassemblés pour cette table ronde sur l'Europe dans la mondialisation, ont voulu faire le point, chacun dans leur domaine, sur le rôle que l'Union peut jouer dans les relations internationales contemporaines. La Communauté européenne a été un vecteur de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, mais elle a affirmé aussi son attachement à des modèles économiques ou sociaux propres. L'Union européenne évolue donc dans un rapport subtil entre identité vigoureusement revendiquée et ouverture libérale. Acteur essentiel de notre monde, l'Union européenne de 2006 est l'héritière de la Communauté européenne bâtie par les fondateurs dans la perspective de contribuer à l'harmonie des relations internationales tout en affichant son souci de rester un pôle de décision et d'influence original.

version imprimée

décembre 2006

ISBN 2-9523726-3-2

19 euros

version numérique

juin 2013

ISBN 978-2-918157-12-0

9,99 euros

9,99 euros

version numérique



ISBN 978-2-918157-12-0

éditions Soleb

5 rue Guy-de-la-Brosse

75005 Paris

www.soleb.com, livres@soleb.com